



Salaires : Ne rien lâcher !!!

En 2017, la CFDT, la CFTC et la CGC ont signé avec l'Ucanss un accord augmentant nos salaires de 0,5%, soit pour un salarié niveau 3, un gain de 7 euros par mois.

Une misère au regard de l'évolution du coût de la vie, une misère au regard du blocage de nos salaires depuis 2010.

Le 19 décembre 2017, l'Ucanss convoque les fédérations syndicales à une Réunion Paritaire Nationale (RPN) avec pour thème la négociation salariale annuelle. Il n'est pas besoin de prédire l'avenir pour penser que rien de positif, pour les salariés, ne sortira de cette réunion.

Les précédentes lettres de cadrage budgétaire émanant des Ministères des Affaires sociales et du Budget ont eu pour conséquences le blocage de la valeur du point depuis 2010. Ce ne sont pas les miettes de 2017 qui changent quoi que ce soit à cette situation.

Les différents ministres de tutelle qui se sont succédé les uns après les autres n'ont eu de cesse que de faire se dégrader les rémunérations pour arriver à la situation d'aujourd'hui :

- Salaire d'embauche au SMIC,
- Une « ancienneté » comblant à peine l'évolution du SMIC,
- Une non reconnaissance des qualifications,
- Une individualisation des salaires,
- Un blocage de la valeur du point à quasiment son niveau de 2010.

Des miettes pour les salariés...

Sans doute, Comex et Ucanss vont-ils nous assener que nous n'avons pas besoin d'une augmentation de la valeur du point puisque la hausse de la CSG de 1,7% « compensée » par la disparition de la cotisation maladie, en janvier 2018 et de la cotisation chômage à l'automne va entraîner « une hausse du pouvoir d'achat ».

Le Gouvernement présente cette « hausse, comme un soutien au pouvoir d'achat ». Ce soutien atteindra... 11 euros pour un salarié payé au SMIC et ...15,33 euros pour un salaire brut de 2000 euros.

Les salariés des Caisses Nationales (Cnav, Cnamts, Cnaf, Acof) et des ARS qui ne sont pas impactés par les suppressions de cotisations chômage, mais sont néanmoins touchés par la hausse de la CSG seront encore moins servis, la contribution exceptionnelle de solidarité (1 %) sera supprimée et des mesures salariales de « compensation » seront discutées... plus tard !

Au-delà de cette entourloupe, la suppression des cotisations maladie et chômage remplacées par la CSG est une véritable attaque portée contre le salaire socialisé qui finance la maladie, la retraite, la maternité, les charges familiales, l'invalidité, le chômage. C'est une véritable attaque portée contre la Sécurité sociale, contre la Protection sociale.

Dans le même temps, c'est champagne pour le patronat !

Le CICE, soit 20 milliards d'euros par an offerts par l'État aux employeurs, sera remplacé par de nouvelles exonérations des cotisations patronales, s'ajoutant à celles accordées par le « pacte de responsabilité » (9 milliards). Les employeurs bénéficieront d'un allègement uniforme de 6 points des cotisations sociales maladie pour tous les salaires en dessous de 1,6 Smic. Ces allègements généraux porteront aussi sur les cotisations d'assurance chômage et de retraite complémentaire. Au niveau du Smic ils ne paieront plus aucune cotisation, sauf celles concernant les accidents de travail. Concrètement les allègements seront augmentés de plus de 10 points. Pour chaque salarié rémunéré au Smic, l'employeur fera ainsi chaque année une économie supplémentaire de 517 euros : une énorme trappe à très bas salaires !

Les COG discutées en ce moment dans l'ensemble des branches du régime général de la Sécurité sociale sont porteuses de régression sociale par les suppressions d'effectifs et la baisse des budgets de fonctionnement qu'elles annoncent.

Pour nos syndicats CGT de la Sécurité sociale (Région Centre), cette politique d'austérité salariale doit être inversée.

Nous revendiquons

- **Valeur du point à 10 euros,**
- **Salaire minimum professionnel garanti à 2000 euros bruts,**
- **Remplacement de l'intéressement par un demi-mois de salaire avec un minimum de 1000 euros bruts,**
- **300 euros de plus pour tous les salariés au titre du rattrapage de la perte de pouvoir d'achat cumulée ces dernières années.**